



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**DIRECTION GÉNÉRALE
SEPTEMBRE 2019**



Septembre 2019

Table des matières

Préambule.....	1
Définitions.....	2
Développement durable	2
Écoresponsable	3
Communauté montmorencienne.....	3
Objectifs	3
Champ d’application	4
Cadre réglementaire	4
Mise en œuvre.....	6
1. Volet gouvernance	6
2. Volet éducation	6
3. Volet environnemental	7
4. Volet social	7
5. Volet économique.....	8
Rôles et responsabilités	9
Le Conseil d’administration	9
La Direction générale	9
La Direction des études.....	9
La Direction des services financiers et des ressources matérielles	10
La Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté	10
La Direction des ressources humaines et des communications	10
La Direction des technologies de l’information et du développement institutionnel.....	10
La Direction de la formation continue et des services aux entreprises	10
Le comité d’action et de concertation en environnement	11
Mandat du comité	11
Composition.....	11
Entrée en vigueur	12
Diffusion de la Politique	12

Préambule

À la fin des années 90, le Collège Montmorency a été un lieu d'expérimentation pour un projet pilote précurseur de gestion environnementale dans le milieu collégial. Grâce à cette démarche, la Politique de gestion environnementale du Collège a été adoptée par le conseil d'administration en juin 1998. Depuis, le Collège a mis en place un système de gestion environnementale incluant la création du Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et des plans d'action en environnement afin de structurer ses objectifs et soutenir l'application et le respect de la Politique. Le CACE est décrit à la page 11 du présent document. Cette démarche rigoureuse ainsi que les nombreuses activités de sensibilisation et de formation en environnement ont permis au Collège d'obtenir la certification Cégep Vert du Québec en 2008 et d'évoluer au sein de celle-ci pour atteindre le niveau Excellence en 2011. C'est en appliquant le principe d'amélioration continue que le niveau Excellence de la certification a pu être conservé à ce jour.

Dans son *Plan stratégique 2014-2020*¹, le Collège veut intégrer le développement durable dans ses mécanismes de gestion et encourager une culture de développement durable rassembleuse au sein de sa communauté. Comme indiqué dans le projet éducatif du Collège, la mission éducative de l'établissement se développe avec l'objectif de : « sensibiliser aux impératifs du développement durable des ressources planétaires dans le meilleur intérêt des êtres humains de tous les continents »². Dans ce contexte, le Collège est fier d'adopter sa première Politique de développement durable qui remplacera la Politique de gestion environnementale de 1998. La Politique permettra au Collège de devenir plus écoresponsable, c'est-à-dire qu'il visera à continuer de réduire son impact environnemental, en plus de structurer ses efforts pour agir de manière socialement et économiquement responsable. Il devra ainsi répondre de ses actes à l'égard de sa consommation et de ses activités.

La Politique de développement durable est la pierre angulaire de la stratégie de développement durable qui débutera par la réalisation d'un diagnostic servant à la rédaction d'un plan d'action, suivie d'un plan de communication ainsi que d'une structure de suivis rigoureux des travaux. La population étudiante est fortement préoccupée par l'augmentation des différentes crises environnementales et des inégalités sociales et le Collège entend bien faire sa part pour réduire ses impacts négatifs et augmenter les retombées positives de ses actions, tant au niveau social, économique, qu'environnemental.

¹ <https://www.cmontmorency.qc.ca/college/plans-strategique-et-de-reussite/plan-strategique/>

² <https://www.cmontmorency.qc.ca/college/mission-et-projet-educatif/mission-et-projet-educatif/>

Définitions

Développement durable

C'est en 1987 que le concept du développement durable est popularisé grâce au *Rapport Brundtland* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU).³ Celui-ci est défini comme : « [...] un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Presque 30 ans plus tard, en 2015, l'ONU a adopté 17 objectifs de développement durable avec lesquels il est souhaité que d'ici 2030, « [...] les pays mobiliseront les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté ».⁴ Des actions doivent être prises à tous les paliers de gouvernement ainsi que par les entreprises, les institutions et les individus.

Voici une autre façon de définir le concept de développement durable qui permet de remettre le développement économique au service du développement humain : « un développement dans lequel l'économie est le moyen, l'environnement la condition, et dont le but est une société plus juste et équitable. »⁵

À l'échelle québécoise, la *Loi sur le développement durable* (loi 118)⁶ a été adoptée en 2006. La province s'est dotée de sa propre définition du concept, soit :

« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Dans sa vision du développement durable, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec explique que : « Le développement durable est issu de cette idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en

³https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf et https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland

⁴ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

⁵ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/memoires/montreal/324-chaireUQAM.pdf>

⁶ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

reconsidérant nos façons de faire compte tenu de nouvelles priorités. Il faut donc : maintenir l'intégrité de l'environnement [...], assurer l'équité sociale [...] et viser l'efficacité économique». Le Collège adopte la définition ainsi que la vision de développement durable issues de la loi 118.

Écoresponsable

Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique (Office québécois de la langue française, 2018).⁷ Il s'agit d'un état de conscience des impacts environnementaux de notre consommation qui influence nos comportements.

Communauté montmorencienne

Comprend le personnel du Collège, le personnel occasionnel et la population étudiante incluant le Centre de formation continue et le Complexe de sécurité incendie.

Objectifs

De façon globale, la Politique de développement durable du Collège vise à :

- S'assurer que le Collège agisse de façon écoresponsable à l'interne, dans sa région et à l'international et qu'il devienne un modèle et une référence en termes de développement durable;
- Rassembler la communauté montmorencienne autour d'une stratégie mobilisatrice qui permettra de structurer et d'encourager les initiatives en matière d'écoresponsabilité dans les activités d'enseignement et d'apprentissage, la vie communautaire et l'aménagement du territoire et des bâtiments du Collège;
- Susciter l'adhésion des membres de la communauté montmorencienne aux valeurs de respect de l'environnement et des humains;
- Encourager l'audace et la créativité des membres de la communauté montmorencienne pour susciter l'appropriation des objectifs de la Politique, tout en respectant les politiques et règlements institutionnels.

⁷ https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable/fiches/index.html

Champ d'application

La Politique s'applique à toute la communauté montmorencienne, de même qu'à tous les partenaires, aux membres des divers comités et des associations du Collège, aux personnes qui visitent le Collège ainsi qu'aux individus qui utilisent les services offerts par le Collège.

Cadre réglementaire

Depuis 2006, la *Loi sur le développement durable* définit le concept de développement durable pour le Québec, entre autres, par l'entremise de ses 16 principes.⁸ Elle engage les ministères et les organismes visés à identifier des actions pour atteindre les objectifs gouvernementaux. Seule l'administration publique québécoise est visée par la Loi, notamment par le biais des ministères, des organismes publics et des sociétés d'État. Pour l'instant, c'est donc sur une base volontaire que sont invités à participer les organismes municipaux et, le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que celui de l'éducation.

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de sa *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*⁹, le gouvernement du Québec a mis en œuvre six chantiers, dont un intitulé : « L'éducation visant un développement durable ».¹⁰ Il a pour objectif de soutenir et d'accompagner le milieu scolaire pour la mise en œuvre de la démarche québécoise de développement durable. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a donc créé le *Plan d'accompagnement pour le réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020*¹¹ qui présente plusieurs outils pour mettre en place une démarche de développement durable dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privé.

Le MEES n'offre pas d'outils destinés aux établissements d'enseignement supérieur, mais l'organisme ENvironnement JEUnesse supporte depuis plusieurs années l'intégration d'un système de gestion environnementale dans les cégeps grâce à la certification *Cégep Vert du Québec*¹² et tous les outils qui en découlent.

⁸ <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>

⁹ http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf

¹⁰ http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strategie-DD.pdf

¹¹ <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/>

¹² <https://enjeu.qc.ca/programmes-de-certification/cegep-vert-du-quebec/>

La Politique repose donc volontairement sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* et est fortement inspirée de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* et du *Plan d'accompagnement pour le réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020*. Le Collège s'engage à tenir compte de l'ensemble de ces principes de développement durable lorsqu'ils s'appliquent aux projets structurants comme l'élaboration du plan stratégique, ses politiques et ses plans d'action et particulièrement le plan d'action de développement durable. Dans une perspective d'amélioration continue, la Politique doit servir de guide dans le développement de toutes les activités pédagogiques et d'enseignement, dans la vie communautaire et étudiante, dans les opérations courantes et dans la façon d'aménager le territoire et les bâtiments du Collège.

Voici les 16 principes de la *Loi québécoise sur le développement durable* :

- Santé et qualité de vie;
- Équité et solidarité sociales;
- Protection de l'environnement;
- Efficacité économique;
- Participation et engagement;
- Accès au savoir;
- Subsidiarité;
- Partenariat et coopération intergouvernementale;
- Prévention;
- Précaution;
- Protection du patrimoine culturel;
- Préservation de la biodiversité;
- Respect de la capacité de support des écosystèmes;
- Production et consommation responsables;
- Pollueur-payeur;
- Internalisation des coûts.

Plusieurs politiques et plans d'action du Collège sont complémentaires à la Politique de développement durable et le Collège s'assurera de la cohérence de ceux-ci avec celle-ci. Voici les plus importantes :

- Politique pour la création d'un environnement sans fumée – Novembre 2017;
- Politique sur la sécurité et la santé psychologique et physique – Octobre 2012;
- Politique pour contrer le harcèlement – Juin 2009;
- Politique alimentaire – Avril 2009;

- Politique sur la qualité du milieu de vie – Janvier 2005;
- Politique cadre de gestion des ressources humaines – Juin 1996;
- Plan de réussite 2016-2022;
- Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel – Novembre 2018.

Mise en œuvre

Selon le contexte et les ressources disponibles, le Collège entend déployer ses efforts en développement durable dans les cinq volets suivants. Ces derniers se déclinent en plusieurs objectifs spécifiques.

1. Volet gouvernance

Développer une stratégie de développement durable intégrée dans les orientations institutionnelles et les activités du Collège

- 1.1. Développer un plan d'action de développement durable avec des objectifs concrets et des cibles ambitieuses, mais réalistes, un système de reddition de comptes mesurant la performance ainsi que des outils pour communiquer les résultats de manière transparente;
- 1.2. Octroyer les ressources nécessaires à sa mise en œuvre par la mise en place d'une structure assurant sa gestion, les communications et le suivi de la stratégie;
- 1.3. Développer des outils de prise en compte des principes du développement durable pour l'élaboration de politiques, de planification stratégique et le développement de tout nouveau projet.

2. Volet éducation

Éduquer et former pour mieux comprendre et mieux agir

- 2.1. Sensibiliser les membres de la communauté montmorencienne et les partenaires aux enjeux liés au développement durable et à leurs responsabilités quant aux impacts de leurs actions;
- 2.2. Offrir des formations aux membres de la communauté montmorencienne afin de stimuler l'intégration de comportements écoresponsables et l'engagement envers la stratégie de développement durable du Collège;
- 2.3. Favoriser la réalisation de projets d'envergure en développement durable comme de la recherche scientifique, des projets avec la communauté lavalloise ou d'économie

sociale, et ce, en offrant le support nécessaire, le financement et la collaboration des différents acteurs pertinents;

- 2.4. Tendre vers l'enseignement des enjeux globaux de développement durable à tous les étudiant(es) et favoriser le développement de compétences pour les outiller à participer à la transition vers une économie verte et responsable, et ce, dans tous les domaines d'études;
- 2.5. Faire rayonner les initiatives du Collège en termes de développement durable au sein de la communauté montmorencienne et auprès des partenaires et collaborateurs de la région lavalloise et du milieu collégial.

3. Volet environnemental

Développer un mode de gestion plus respectueux de l'environnement

- 3.1 Réduire et optimiser la consommation des matières premières;
- 3.2 Améliorer la collecte et le traitement des matières résiduelles et dangereuses en appliquant rigoureusement la hiérarchie des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation);
- 3.3 Mettre en place des actions permettant de mesurer, réduire et de compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans le cadre des activités du Collège, entre autres au niveau du transport des personnes;
- 3.4 Assurer une gestion écoresponsable du bâtiment, entre autres quant à la qualité de l'air intérieur, la production de polluants atmosphériques, la consommation d'eau, l'efficacité énergétique, l'entretien du bâtiment et lors des projets de rénovation et d'agrandissement;
- 3.5 Assurer une gestion écoresponsable du territoire du Collège en luttant contre les îlots de chaleur et la perte de biodiversité.

4. Volet social

Développer un mode de gestion éthique, solidaire et équitable

- 4.1. Maintenir un milieu de vie sain et sécuritaire et favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;
- 4.2. Soutenir et valoriser la diversité sous toutes ses formes ainsi que l'ouverture sur le monde par l'entremise d'activités sociales et culturelles, de mesures d'intégration et de politiques internes;

- 4.3. Soutenir l'accès et la participation à la vie culturelle et aux activités sportives à la communauté montmorencienne et lavalloise en tant que levier de développement social, économique et territorial;
- 4.4. Soutenir les objectifs du plan de réussite afin d'offrir les meilleures conditions d'études afin que tous les membres de la population étudiante aient la même chance de réussir;
- 4.5. Encourager et appuyer le développement et le partage des compétences, l'accomplissement personnel et l'implication sociale des membres de la communauté montmorencienne;
- 4.6. Favoriser un milieu de travail stimulant et agréable par la conciliation travail-vie personnelle, la reconnaissance des employés(es), la participation de ces derniers à la prise de décision et le développement de relations harmonieuses;
- 4.7. Encourager la collaboration entre les différentes instances en favorisant la consultation et la concertation.

5. Volet économique

Favoriser les investissements responsables au Collège

- 5.1. Soutenir l'approvisionnement écoresponsable grâce à l'adoption et à l'application de critères de développement durable pour la sélection des fournisseurs et des sous-traitants;
- 5.2. Poursuivre la participation active du Collège au développement économique régional par la création d'emplois de qualité, par l'achat local, par l'implication dans les organismes de la région et par la formation de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins régionaux;
- 5.3. Poursuivre le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté notamment en offrant un service d'aide financière et en favorisant la création d'emplois étudiants;
- 5.4. Préserver la viabilité économique à long terme du Collège en gérant de façon responsable les ressources financières et matérielles;
- 5.5. Favoriser les investissements responsables du Collège, c'est-à-dire de tenir compte des concepts de responsabilité sociale et environnementale pour la gestion de ses actifs financiers.

Rôles et responsabilités

Toute la communauté montmorencienne est concernée par la Politique de développement durable. Le Collège s'attend à ce que toute personne qui œuvre, étudie ou visite le Collège souscrive aux objectifs de cette Politique, s'engage à appliquer ses principes et à se conduire en citoyen(ne) écoresponsable.

De plus, chaque direction, département, service, syndicat, association et comité est invité à s'engager à intégrer les principes de développement durable dans ses actions au quotidien, à en faire la promotion et à sensibiliser ses membres à agir en conformité avec la Politique et ses objectifs.

Certaines directions ou instances du Collège ont cependant des rôles et des responsabilités plus spécifiques, identifiés ci-dessous.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration adopte la Politique de développement durable et l'amende au besoin. Il adopte le plan d'action de développement durable ainsi que les bilans annuels de ce dernier.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de l'application de la présente Politique ainsi que de la reconnaissance des orientations et du respect de celle-ci. Elle doit s'assurer que les plans de travail annuels de toutes les directions tiennent compte des principes de la Politique. Elle doit également s'assurer de la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour à la présente Politique de développement durable. Elle évalue le suivi du plan d'action de développement durable ainsi que les stratégies et les moyens à privilégier pour le mettre en œuvre.

La Direction des études

La Direction des études est responsable de favoriser l'intégration des enjeux de développement durable dans les programmes d'études en faisant connaître les orientations du Collège en cette matière auprès du corps professoral. Elle reçoit les recommandations des assemblées départementales ou des comités de programme concernant son intégration et le développement de stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui encouragent la réflexion sur le développement durable.

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises

La Direction de la formation continue et des services aux entreprises est responsable de promouvoir l'intégration des enjeux de développement durable à l'intérieur des programmes et favorise la création de nouvelles formations dans ce domaine.

La Direction des services financiers et des ressources matérielles

La Direction des services financiers et des ressources matérielles est responsable d'octroyer les ressources disponibles pour prendre en compte l'ensemble de l'axe environnemental de cette Politique dans sa prise de décision et dans ses actions. Elle prend en charge les efforts d'approvisionnement et d'investissement responsables.

La Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté

La Direction des affaires étudiantes et des relations avec la communauté développe des activités éducatives, parascolaires et périscolaires reliées aux différents enjeux de développement durable. Elle est également responsable des services d'aide aux étudiants afin d'offrir un milieu d'études qui les supporte dans tous les aspects de leur vie. Elle diffuse la Politique auprès de la population étudiante et soutient les initiatives visant la réalisation de projets de développement durable.

La Direction des ressources humaines et des communications

La Direction des ressources humaines et des communications planifie des stratégies de communication pour diffuser la Politique de développement durable et le plan d'action qui en découle ainsi que les activités organisées dans le cadre de sa mise en œuvre. Elle participe également à la formation des membres du personnel quant aux questions relatives au développement durable et leur assure un milieu de travail favorisant bien-être et accomplissement.

La Direction des technologies de l'information et du développement institutionnel

La Direction des technologies de l'information et du développement institutionnel veille à ce que les services sous sa direction appliquent les principes de développement durable. De manière plus spécifique, le Service des technologies de l'information et l'audiovisuel est responsable de l'identification et de la mise en place des initiatives propres à la gestion du parc informatique afin de favoriser l'atteinte des objectifs du plan d'action du développement durable du Collège. De plus, elle fournit des informations analytiques et techniques importantes qui offrent un aperçu de la gestion des opérations quotidiennes et des impacts engendrés par les initiatives vertes du Collège.

Quant au Service du développement institutionnel, il est responsable de l'intégration des principes du développement durable dans le cadre de la mise en place de la méthodologie de gestion de projets. De plus, il participe activement aux projets majeurs en matière de développement durable en favorisant notamment l'échange de connaissances et d'expertises entre les collaborateurs multidisciplinaires.

Le comité d'action et de concertation en environnement

Relevant de la Direction générale, le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) est un comité consultatif qui a un pouvoir de recommandation à la Direction. La diversité des participants permet d'enrichir les points de vue et de réfléchir de manière concertée afin de guider adéquatement le Collège en matière de développement durable. Ses membres agissent à titre d'ambassadeurs du développement durable au sein de leur communauté.

Mandat du comité

- Déposer un plan d'action de développement durable à la Direction générale qui, elle, doit s'assurer que celui-ci soit intégré au plan de travail des directions, des services et des départements;
- Participer à la mise en œuvre du plan d'action et à l'atteinte des objectifs en sollicitant l'engagement de toutes les instances;
- Participer à l'évaluation annuelle du plan d'action en mesurant les avancements, en proposant des pistes d'amélioration et en s'assurant de sa diffusion à la communauté montmorencienne;
- Recommander à la Direction des actions pour assurer le suivi de la Politique de développement durable.

Composition

La composition du CACE doit viser la représentativité de toute la communauté montmorencienne.

Les personnes représentant les syndicats et les associations sont élues par leurs pairs lors de l'assemblée générale annuelle des associations dont elles sont membres. Leur mandat est d'une durée d'un an.

Ce comité est composé de 12 personnes :

- Deux membres élus par l'Association générale des étudiants de Montmorency (AGEM);
- Deux membres élus par le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency;
- Deux membres élus par le Syndicat des employés de soutien du Cégep Montmorency ;
- Deux membres élus par le Syndicat des professionnelles et professionnels du Collège Montmorency;

- Deux membres élus par l'Association des cadres du Collège Montmorency;
- Un membre du personnel choisi par le Collège pour son expertise en matière de développement durable;
- Un membre de la Direction des services alimentaires du Collège.

Une formation est offerte au moins une fois par année aux membres du comité pour les soutenir dans l'exécution de leur mandat.

Entrée en vigueur

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 10 septembre 2019. Elle entre en vigueur au moment de son adoption et remplace la Politique de gestion environnementale de 1998.

Elle sera évaluée tous les cinq ans et révisée au besoin par le CACE.

Diffusion de la Politique

La Politique doit être accessible aux membres de la population étudiante, aux membres du personnel et aux personnes liées à l'établissement.